

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 16798 Numéro SIREN : 440 072 643 Nom ou dénomination : 6-24 HOLDING
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2019 sous le numéro de dépôt 82373



20190823732018

DATE DEPOT : 02/08/2019

N° DE DEPOT : 82373

N° GESTION : 2015B16798

N° SIREN : 440072643

DENOMINATION : 6-24 HOLDING

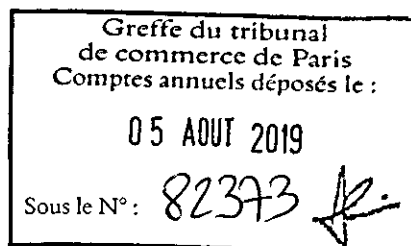
ADRESSE : 68 rue Pierre Charron 75008 Paris

MILLESIME : 2018

,

Eric BEDETTI
13, rue Claude Decaen
75012 PARIS

FITECO
25, avenue de l'Europe
92312 SEVRES CEDEX



SAS 6-24 HOLDING

Société par Actions Simplifiée au capital de 11.068 €
68, rue Pierre Charron
75008 PARIS
RCS PARIS 440 072 643

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

SAS 6-24 HOLDING
Société par Actions Simplifiée au capital de 11.068 €
68, rue Pierre Charron
75008 PARIS

R.C.S. PARIS 440 072 643

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2018

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée 6-24 HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société par Actions Simplifiée 6-24 HOLDING à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823.9 et R.823.7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations

significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les titres de participations

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

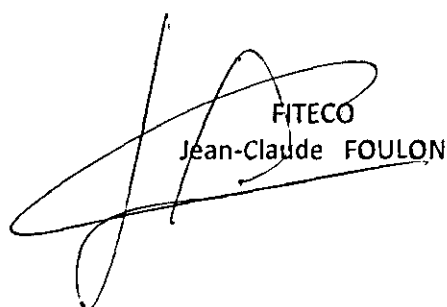
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Sèvres, 29 mai 2019

Les Commissaires aux comptes



Eric BEDETTI



FITECO
Jean-Claude FOULON

SAS 6-24 HOLDING

SAS au capital de 11. 068 €

Siège social : 68 rue Pierre CHARRON

75008 – PARIS

R.C.S. PARIS 440 072 643

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	178 355	68 352	110 003	71 982	38 021	52.82
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	4 737 664		4 737 664	4 737 664		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 335 941		1 335 941	1 339 549	3 609	0.27
	Total II	6 251 960	68 352	6 183 608	6 149 195	34 413	0.56
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	33 844		33 844		33 844	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	715 135		715 135	1 151 653	436 518	37.90
	Autres créances	130 125		130 125	143 476	13 351	9.31
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	298 500		298 500	298 500		
	Disponibilités	1 283 850		1 283 850	233 915	1 049 935	448.85
	Charges constatées d'avance (3)	120 506		120 506	116 479	4 027	3.46
	Total III	2 581 960		2 581 960	1 944 023	637 937	32.82
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		8 833 920	68 352	8 765 568	8 093 218	672 350	8.31

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 11 068)	11 068	11 068		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	401 952	401 952		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 107	1 107		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	150 000	150 000		
	Report à nouveau	1 493 783	2 554 166	4 047 949	158.48
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	5 333 045	368 183	4 964 862	NS
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	4 403 388	3 486 475	916 913	26.30
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 940 000	2 440 000	500 000	20.49
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	157 972	278 296	120 324	43.24
	Dettes fiscales et sociales	1 592 594	1 568 452	24 142	1.54
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	671 613	319 995	351 619	109.88
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	4 362 179	4 606 743	244 563	5.31
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	8 765 568	8 093 218	672 350	8.31

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 922 179 2 666 743

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	4 824 428	955 335	5 779 763	5 314 166	465 597	8.76
Chiffre d'affaires NET	4 824 428	955 335	5 779 763	5 314 166	465 597	8.76
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 100	2 500	1 400	56.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				292	292	100.00
Autres produits			5	41	36	88.02
Total des Produits d'exploitation (I)			5 780 868	5 316 999	463 869	8.72
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 376 236	1 267 497	108 739	8.58
Impôts, taxes et versements assimilés			116 268	95 607	20 660	21.61
Salaires et traitements			2 754 441	2 574 533	179 907	6.99
Charges sociales			1 211 427	1 084 207	127 220	11.73
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			12 936	13 578	642	4.73
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			40 000	40 000		
Total des Charges d'exploitation (II)			5 511 308	5 075 423	435 885	8.59
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			269 560	241 576	27 984	11.58
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	5 311 670		280 176		5 031 494	NS
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	5 311 670		280 176		5 031 494	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	66 592		81 800		15 208	18.59
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	66 592		81 800		15 208	18.59
2. Résultat financier (V-VI)	5 245 078		198 376		5 046 702	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 514 638		439 952		5 074 686	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 165		450		2 715	603.24
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	3 165		450		2 715	603.24
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 165		450		2 715	603.24
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	178 429		71 319		107 110	150.18
Total des produits (I+III+V+VII)	11 092 538		5 597 175		5 495 363	98.18
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 759 493		5 228 992		530 501	10.15
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	5 333 045		368 183		4 964 862	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
; Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evénements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations générales complémentaires	6
Informations complémentaires (CICE)	6
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des amortissements	9
Evaluation des créances et des dettes	9
Dépréciation des créances	9
Evaluation des valeurs mobilières de placement	9
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	9
Produits à recevoir	9
Charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	10
Honoraires des commissaires aux comptes	10
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	10
Montant des engagements financiers	11
Engagement en matière de pensions et retraites	11
Liste des filiales et participations (modèle simplifié >50)	12

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 8 765 567.78 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 779 762.77 Euros et dégageant un bénéfice de 5 333 044.84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations générales complémentaires

Immobilisations financières :

- Participations :

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'apport ou leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Lorsque cette valeur est inférieure à la comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Autres immobilisations financières :

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements, autres créances ainsi que les malis techniques affectés.

En application de l'article 745-6 nouveau du PCG, l'affectation des malis techniques aux différents actifs générant ces malis techniques (titres 6-24 LBI International) sont désormais inscrits dans des sous-comptes 278 « Mali de fusion sur actif financier ». Le mali technique fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 12 340 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 12 340 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	12 340
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	12 340

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	127 397		20 458
Emballages récupérables et divers			30 500
TOTAL	127 397		50 958
Autres participations	4 737 664		
Prêts, autres immobilisations financières	1 339 549		1 391
TOTAL	6 077 213		1 391
TOTAL GENERAL	6 204 610		52 349

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	30 500	30 500	147 855	147 855
Emballages récupérables et divers	30 500	30 500	30 500	30 500
TOTAL		0	178 355	178 355
Autres participations			4 737 664	4 737 664
Prêts, autres immobilisations financières		5 000	1 335 941	1 335 941
TOTAL		5 000	6 073 605	6 073 605
TOTAL GENERAL		5 000	6 251 960	6 251 960

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	55 416	12 936		68 352
TOTAL	55 416	12 936		68 352
TOTAL GENERAL	55 416	12 936		68 352

Veotilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	12 936				
TOTAL	12 936				
TOTAL GENERAL	12 936				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 335 941	0	1 335 941
Autres créances clients	715 135	715 135	
Personnel et comptes rattachés	18 183	18 183	
Taxe sur la valeur ajoutée	78 742	78 742	
Débiteurs divers	67 044	67 044	
Charges constatées d'avance	120 506	120 506	
TOTAL	2 335 551	999 610	1 335 941

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 940 000	500 000	1 440 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	157 972	157 972		
Personnel et comptes rattachés	568 352	568 352		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	390 555	390 555		
Impôts sur les bénéfices	94 766	94 766		
Taxe sur la valeur ajoutée	24 172	24 172		
Autres impôts taxes et assimilés	514 750	514 750		
Autres dettes	671 613	671 613		
TOTAL	4 362 179	2 922 179	1 440 000	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	500 000			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	11 068			11 068

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 193
Dettes fiscales et sociales	1 312 637
Total	1 362 830

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	120 506
Total	120 506

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	23
Employés	2
Total	25

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 23 500 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

- Nantissement d'actions
- Nantissement Assurance vie : 319 582€

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. L'engagement retraite supporté par 6-24 Holding au 31/12/2018 est de 263 698 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAS 6-24 LBA	61 124 105	55.06	1 000 921
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

6-24 HOLDING
Société par actions simplifiée, au capital de 11.068 euros
Siège social : 68 rue Pierre Charron – 75008 Paris
440 072 643 R.C.S. Paris

Rapport du Président
à l'Assemblée Générale Ordinaire
du 31 Mai 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'activité de la Société a été la suivante :

La Société a poursuivi son rôle de holding animatrice du Groupe, générant des management fees d'un montant de 5.780 K€.

L'effectif de la Société est de 25 salariés.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le groupe Lebronze alloys piloté par 6-24 Holding poursuit son développement, ce qui permet d'envisager un volume d'activité similaire pour notre holding animatrice en 2019.



Informations sur les délais de paiement des fournisseurs hors FNP

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons que le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, se décompose comme suit :

	< 30 j	de 30 à 60 j	Total
31.12.2018	157.972 €	-	157.972 €
31.12.2017	207.870 €	44.929 €	252.799 €

Les dettes hors factures non parvenues à l'égard des fournisseurs sont de 107.799 euros.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

Filiales	% participation	Capitaux propres	Résultat 2018	C.A. 2018
SAS 6-24 LBA	55,1 %	61.124.105	1.000.921 €	0 €

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5.780 K€ contre 5.314 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1.376 K€ contre 1.267 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 116 K€ contre 96 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires, cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 3.966 K€ contre 3.658 K€ pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 5.511 K€ contre 5.075 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 270 K€ contre 242 K€ pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôt, tenant compte du résultat financier de 5.245 K€ (198 K€ pour l'exercice précédent), il s'établit à 5.515 K€ contre 440 K€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de - 3,16 K€ contre - 0,5 K€ pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 178 K€ contre 71 K€ pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se solde par un bénéfice de 5.333 K€ contre un bénéfice de 368 K€ pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 5.333.045,84 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de la manière suivante :

	. Bénéfice de l'exercice :	5.333.044,84 euros
Auquel s'ajoutent :	. les « autres réserves » :	150.000,00 euros
	. le « report à nouveau antérieur » :	397,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de :		5.483.441,84 euros

A affecter comme suit :

- Un dividende de 315 euros par action, pour un montant total de : 3.486.420,00 euros
 - . Un acompte de 135 euros par action, soit : 1.494.180,00 euros (versé en déc. 2018)
 - . Un solde de 180 euros par action, soit : 1.992.240,00 euros
- Un « report à nouveau » qui s'élève ainsi à : 1.847.021,84 euros

Après affectation, les capitaux propres seraient de 2.411.148,33 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé à l'Assemblée Générale que les distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- . 2017 : un dividende de 264 euros par action, soit un montant total de 2.921.952 euros
- . 2016 : un dividende de 25 euros par action, soit un montant total de 276.700 euros
- . 2015 : néant.

Dépenses non déductibles fiscalement

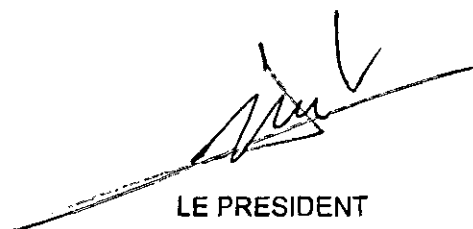
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts, sont de 82.241 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter les résolutions qui sont soumises à votre vote.

Paris, le 24 Mai 2019.



LE PRESIDENT

6-24 HOLDING
Société par actions simplifiée au capital de 11.068 euros
Siège social : 68 rue Pierre Charron – 75008 Paris
440.072.643 R.C.S. Paris

**Procès-verbal
de l'Assemblée Générale Ordinaire
en date du 31 Mai 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le trente et un mai, à onze heures,
Au siège social à Paris,

Les associés de la société par actions simplifiée 6-24 HOLDING (la « Société »), au capital de 11.068 euros divisé en 11.068 actions de 1 euro (1€) chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée en entrée de séance.

La majorité des associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Jean-Claude Foulon de la société Fiteco, commissaire aux comptes, est également présent, et Monsieur Eric Bedetti, co-commissaire aux comptes titulaire, est absent et excusé.

Monsieur Michel Dumont préside la réunion en sa qualité de Président.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président et rapport des Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Approbation des comptes annuels 2018 et des charges non déductibles ;
- Rapport de gestion du Président et rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et approbation des comptes consolidés de l'exercice ;
- Quitus au Président et au Directeur général ;
- Affectation du résultat 2018 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
- Pouvoirs pour formalités.

La Présidente dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- La feuille de présence signée par les membres du bureau ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation, ont été mis à la disposition des associés dans le délai prévu par les statuts.

La collectivité des associés, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

H A

PREMIERE RESOLUTION
(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 présentés par le Président, du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion qui lui a été présenté et les comptes de l'exercice social de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils résultent des documents qui lui sont soumis.

L'Assemblée Générale approuve également les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, lesquelles s'élèvent à un montant global de 82.241 euros ainsi que l'impôt sur les sociétés y afférent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 présentés par le Président, du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
(Quitus au Président et au Directeur Général)

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par Monsieur Michel Dumont en sa qualité de Président au cours de l'exercice écoulé dont le compte-rendu lui a été fait et lui donne quitus de son mandat pour cet exercice.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuve également les actes de gestion accomplis par Madame Carole Dumont en sa qualité de Directeur Général au cours de l'exercice écoulé dont le compte-rendu lui a été fait et lui donne quitus de son mandat pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir constaté que le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 se solde par un bénéfice de 5.333.045,84 euros, approuve l'affectation du résultat telle qu'elle lui est proposée dans le rapport de gestion, à savoir :

	. Bénéfice de l'exercice :	5.333.044,84 euros
Auquel s'ajoutent :	. les « autres réserves » :	150.000,00 euros
	. le « report à nouveau antérieur » :	397,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de :		5.483.441,84 euros

A affecter comme suit :

- Un dividende de 315 euros par action, pour un montant total de : 3.486.420,00 euros
 - Un acompte de 135 euros par action, soit : 1.494.180,00 euros (versé en déc. 2018)
 - Un solde de 180 euros par action, soit : 1.992.240,00 euros
- Un « report à nouveau » qui s'élève ainsi à : 1.847.021,84 euros

Après affectation, les capitaux propres seraient de 2.411.148,33 euros.

En outre, l'Assemblée Générale déclare pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices :

- 2017 : un dividende de 264 euros par action, soit : 2.921.952 euros
- 2016 : un dividende de 25 euros par action, soit : 276.000 euros
- 2015 : néant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées)

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle constate l'absence de conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs en vue des formalités)

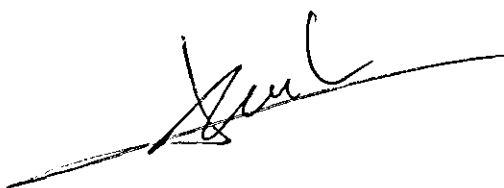
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

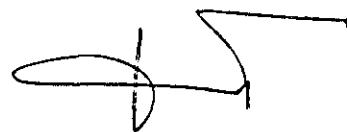
o - o - o

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 h 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé conformément aux lois et aux statuts.



Michel Dumont
Président



Carole Dumont

6-24 HOLDING
Société par actions simplifiée au capital de 11.068 euros
Siège social : 68 rue Pierre Charron – 75008 Paris
440.072.643 R.C.S. Paris

**Texte des résolutions proposées
à l'Assemblée Générale Ordinaire
en date du 31 Mai 2019**

PREMIERE RESOLUTION
(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 présentés par le Président, du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuvera dans toutes leurs parties le rapport de gestion qui lui a été présenté et les comptes de l'exercice social de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils résultent des documents qui lui sont soumis.

L'Assemblée Générale approuvera également les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, lesquelles s'élèvent à un montant global de 82.241 euros ainsi que l'impôt sur les sociétés y afférent.

DEUXIEME RESOLUTION
(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 présentés par le Président, du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuvera les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION
(Quitus au Président et au Directeur Général)

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuvera, en conséquence, les actes de gestion accomplis par Monsieur Michel Dumont en sa qualité de Président au cours de l'exercice écoulé dont le compte-rendu lui a été fait et lui donne quitus de son mandat pour cet exercice.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuvera également les actes de gestion accomplis par Madame Carole Dumont en sa qualité de Directeur Général au cours de l'exercice écoulé dont le compte-rendu lui a été fait et lui donne quitus de son mandat pour cet exercice.

QUATRIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir constaté que le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 se solde par un bénéfice de 5.333.045,84 euros, approuvera l'affectation du résultat telle qu'elle lui est proposée dans le rapport de gestion, à savoir :

	Bénéfice de l'exercice :	5 333.044,84 euros
Auquel s'ajoutent	les « autres réserves » :	150.000,00 euros
	le « report à nouveau antérieur »	397,00 euros

Pour former un bénéfice distribuable de		5 483.441,84 euros

A affecter comme suit :

- Un dividende de 315 euros par action, pour un montant total de : 3.486.420,00 euros
 - Un acompte de 135 euros par action, soit : 1.494.180,00 euros (versé en déc. 2018)
 - Un solde de 180 euros par action, soit : 1.992.240,00 euros
- Un « report à nouveau » qui s'élève ainsi à : 1.847.021,84 euros

Après affectation, les capitaux propres seraient de 2.411.148,33 euros.

En outre, l'Assemblée Générale déclare pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices :

- 2017 : un dividende de 264 euros par action, soit : 2.921.952 euros
- 2016 : un dividende de 25 euros par action, soit : 276.000 euros
- 2015 : néant.

CINQUIEME RESOLUTION
(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées)

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle constatera l'absence de conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

SIXIEME RESOLUTION
(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale confèrera tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.